



Durée de validité d'un devis signé sans versement d'acompte

Par richardot

je suis en train de construire ma maison depuis 1 an et j'ai rendu à un artisan un devis signé sans avoir versé d'acompte. Aujourd'hui, j'aimerais changer d'artisan. En ai-je le droit ? et l'artisan peut il se retourner contre moi pour avoir des indemnité ou autre compensation ?